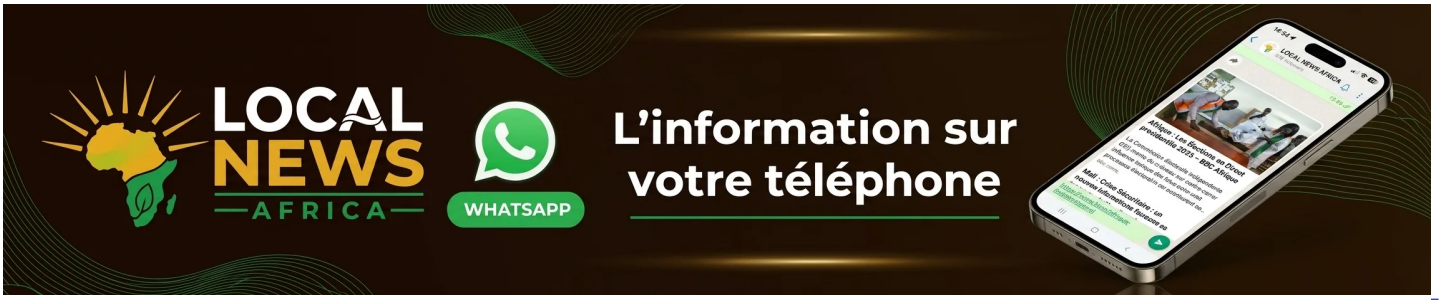


PETROLE DE SEME KPODJI

le Bénin reprend ses exportations avec 330 000 barils, mais les recettes publiques restent à établir

Auteur : **ACAKPO Sènakpon** | Publié le : **14 nov. 2026 à 14:28**



Après près de trois décennies d'interruption, le Bénin renoue avec l'exportation de pétrole brut. Une première cargaison d'environ 330 000 barils, extraite du champ offshore de Sèmè, est acheminée vers les Pays-Bas. Cette opération marque une étape importante pour le secteur pétrolier national. Mais entre la valeur commerciale du brut, les coûts de production et les mécanismes contractuels de partage, le

> *montant qui reviendra réellement à l'État reste à déterminer.*

Le pétrole béninois reprend la route des marchés internationaux. Dans une information diffusée le 14 novembre 2026, Radio France internationale (RFI) rapporte qu'une cargaison d'environ 330 000 barils issue du champ offshore de Sèmè est en route vers les Pays-Bas. Le chargement, réalisé au début du mois, marque le retour du Bénin parmi les pays exportateurs de pétrole brut, après près de trente ans d'interruption.

L'opération est conduite par Akrake Petroleum Benin, opérateur du bloc 1 et filiale du groupe singapourien Rex International Holding. Le brut est destiné au marché international, notamment aux installations de raffinage aux Pays-Bas. En l'absence de raffinerie opérationnelle au Bénin, cette production ne peut actuellement être transformée localement en carburants.

Une première cargaison dont la valeur ne revient pas intégralement à l'État

La valeur de cette exportation peut donner une première indication de l'enjeu économique. Dans une simulation publiée le 2 novembre, La Nation estime que 330 000 barils vendus à 110 dollars l'unité représenteraient 36,3 millions de dollars, soit environ 21 milliards de FCFA.

Mais ce montant est une valeur brute indicative, et non le produit net de la vente ni une recette budgétaire. Le prix de référence du Brent ne correspond pas nécessairement au prix effectivement obtenu pour le brut de Sèmè. La qualité du pétrole, les conditions commerciales et les éventuelles décotes influencent le prix final. Surtout, le partage des revenus dépend des dispositions du contrat de partage de production.

La répartition des intérêts dans le bloc est désormais présentée comme suit : 76 % pour Akrake Petroleum, 15 % pour l'État béninois et 9 % pour Octogone E&P. Toutefois, ces participations ne signifient pas que l'État percevra automatiquement 15 % de la valeur totale de chaque cargaison.

Le mécanisme prévoit également une redevance de 10 % sur la production ainsi qu'une part du pétrole-profit. Ce dernier correspond à la production restante après déduction de la redevance et des volumes affectés à la récupération des coûts pétroliers. La répartition de ce pétrole-profit dépend des modalités contractuelles.

Des réserves estimées à 5,7 millions de barils

La question des recettes doit également être rapprochée du potentiel réel du gisement. Le rapport indépendant de réserves publié par Rex International en mars 2026, sur la base d'une évaluation arrêtée au 31 décembre 2025, estime les réserves prouvées et probables de Sèmè à 5,70 millions de barils pour l'ensemble de la licence.

Le même document distingue plusieurs niveaux d'attribution : 4,11 millions de barils nets attribuables à Lime Petroleum au titre du contrat de partage de production et 3,69 millions de barils nets attribuables à Rex International, compte tenu de sa participation indirecte dans Lime.

RFI rapporte une production actuelle d'environ 3 000 barils par jour, avec l'ambition d'atteindre 15 000 barils quotidiens dans les mois à venir. Cette perspective doit toutefois être considérée comme une ambition de montée en puissance, et non comme une production déjà atteinte. L'augmentation des volumes dépendra notamment des investissements, des performances des installations et de l'évolution de l'exploitation.

Le défi de la rentabilité et de la création de valeur au Bénin

Le retour de Sèmè ouvre une nouvelle possibilité de recettes d'exportation et de revenus pour les finances publiques. Mais la portée économique du projet ne se mesurera pas au seul volume de brut expédié à l'étranger. Elle dépendra de la capacité à maintenir une production rentable, à maîtriser les coûts et à garantir une répartition transparente des revenus.

L'absence de raffinerie signifie également que le Bénin exporte une matière première sans disposer, à ce stade, d'une capacité industrielle nationale pour la transformer en produits pétroliers. Les exportations de brut ne se traduisent donc pas automatiquement par une baisse des prix à la pompe ou par une amélioration directe de l'approvisionnement domestique en carburants.

Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est désormais de rendre les retombées de cette exploitation mesurables : recettes fiscales et pétrolières effectivement encaissées, investissements réalisés, emplois créés et engagements contractuels respectés. La publication régulière des volumes produits, des ventes et des revenus revenant à l'État serait un moyen essentiel de permettre aux citoyens d'évaluer les bénéfices de cette nouvelle activité.

La première cargaison de Sèmè constitue ainsi un jalon important dans l'histoire économique du Bénin. Mais le véritable test commence maaaintenant : faire en sorte que le retour du pétrole ne se limite pas à une opération d'exportation, mais contribue durablement aux ressources publiques et au développement économique national

Acakpo Sènankpon

PUBLICITÉ
